

A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE du 1^{er} NOVEMBRE 2025, à 18h00.

Monsieur ARMELLINO Anthony, associé unique de la société A AIR CLIM,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.), modalités et effets de la transformation,
- Adoption des statuts de la société sous sa forme nouvelle,
- Confirmation de la gérance dans ses fonctions,
- Décision de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transformer la société A AIR CLIM en SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence du vote de la deuxième décision relative à la transformation en SARL, L'associé unique et ses représentants adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer :

Monsieur ARMELLINO Anthony demeurant au 46 Rue Léon Vérane 83200 TOULON

Premier Gérant de la société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée.

Ce dernier déclare accepter lesdites fonctions.

AA

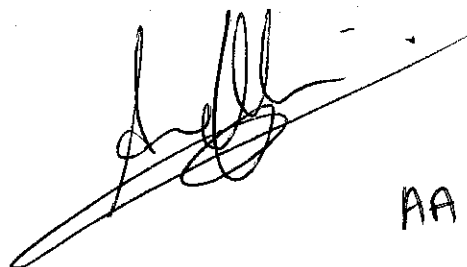
Sa rémunération sera constatée en assemblée annuelle d'approbation des comptes compte tenu du changement juridique en cours d'année sociale.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique et ses représentants, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Monsieur ARMELLINO Anthony



AA

Cadre réservé à l'administration fiscale

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOULON

Le 01/12/2025 Dossier 2025 00062472, référence 8304P04 2025 A 03775

Enregistrement : 125 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros